



Examen de sélection et des chiens adultes Samedi, 25 Octobre 2025

Examen des jeunes chiens Dimanche, 26 Octobre 2025

S'il y a peu d'inscriptions, tous les examens se dérouleront le samedi

Nom du chien et de l'élevage : _____

N° LOS : _____ Mâle : ☐ Femelle : ☐ Couleur : n: ☐ nf: ☐ bl: ☐

Date de naissance : _____ Chip-N : _____

Propriétaire : _____ Rue : _____

NPA : _____ Lieu : _____ Tél. N° : _____

Courriel : _____ Nombre de repas : _____

Début : **Sera communiqué après la fin de délai d'inscription**

Lieu : **Cabane du Club de sport canin Ziegelhütte, 4704 Niederbipp (BE)**

Frais : Examen de sélection Fr. 150.-, examen des chiens adultes Fr. 100.-, examen de sélection après examen des chiens adultes Fr. 50.-, examen des jeunes chiens Fr. 60.-. *Les non-membres du CSH paient le double de ces montants.

Restauration : Déjeuner : Fr. 22.-

Les frais d'inscription et le montant des **repas réservés** sont à verser à l'avance au Club Suisse du Hovawart, IBAN N° CH43 8080 8008 9858 5787 9 Raiffeisenbank Wohlen, succursale de Niederwil, 5524 Niederwil

Inscription pour (inscription uniquement par courriel ou par la poste, pas de WhatsApp, SMS, etc.) :

☐ Examen de sélection (dès 24 mois) :

Les pièces suivantes doivent être transmises électroniquement à zuchtleitung@hovawart.ch:

- copie du certificat de dysplasie (DH A ou B) des facultés vétérinaires Vetsuisse de Zurich ou Berne ;
- copie du certificat d'origine (pedigree) bien lisible et complète ;
- preuve de paiement des frais d'inscription.

Les chiens castrés chimiquement ne sont pas admis à l'examen de sélection !

☐ Examen des chiens adultes (dès 24 mois) :

(évaluation officielle du comportement par le CSH avec un jugement de l'extérieur **sans** engagement et **reconnaissance** de l'aptitude à l'élevage)

Les pièces suivantes doivent être transmises électroniquement à zuchtleitung@hovawart.ch:

- copie du certificat d'origine (pedigree) bien lisible et complète ;
- preuve de paiement des frais d'inscription.

Les chiens castrés chimiquement ne sont admis qu'au jugement de l'extérieur !

☐ Examen des jeunes chiens (si possible, réserver les deux dates proposées) : (entre 7 et 13 mois)

Les pièces suivantes doivent être transmises électroniquement à zuchtleitung@hovawart.ch:

- copie du certificat d'origine (pedigree) bien lisible et complète ;
- preuve de paiement des frais d'inscription.

Le délai d'inscription pour les examens susmentionnés est le **30 Septembre** / En cas de questions, adressez-vous à zuchtleitung@hovawart.ch.

Les femelles en chaleur seront convoquées en fin de journée.

L'inscription vous engage et implique le paiement des frais de participation. En cas d'empêchement, les frais de participation ne peuvent être remboursés que sur présentation d'un certificat médical ou vétérinaire.